

Envoyé en préfecture le 15/07/2014

Reçu en préfecture le 15/07/2014

Affiché le **DEL140701 16**

16/07/2014

Département des Hauts-de-Seine
VILLE DE FONTENAY-AUX-ROSES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 01 JUILLET 2014

NOMBRE DE MEMBRES
composant le Conseil : 35
en exercice : 35
présents : 31
représentés : 4
pour : 35

OBJET : Approbation d'un avenant n ° 2 au marché M.03.11 : conduite, exploitation, entretien, maintenance, fluides, chauffage et production Eau Chaude Sanitaire, traitement d'air et rafraîchissement, électricité-automates de régulation

Le Conseil Municipal de la Commune de Fontenay-aux-Roses, légalement convoqué le vingt cinq juin deux mille quatorze, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, le premier juillet deux mille quatorze à vingt heures et quarante cinq minutes, sous la présidence de M. Laurent VASTEL, Maire.

Etaient présents : L. VASTEL, Maire ; C. BIGRET, M. GALANTE-GUILLEMINOT, D. LAFON, A. BULLET, P. RIBATTO, S. BOURDET, M. FAYE, JP. AUBRUN, R. BENMERADI, Maires-Adjointes ; ME. MORIN, JC. PORCHERON, R. LHOSTE, JM. DURAND, AM. MERCADIER, JL. DELERIN, V. RADAORISOA, E. CHAMBON, V. FONTAINE-BORDENAVE, JM. GASSELIN, J. N'GALLE-EBOA, S. LE ROUZES, S. CROCI, M. FOULARD, T. NAPOLY, C. MARAZANO, A. SOMMIER, JJ. FREDOUILLE, F. ZINGER, P. BUCHET, D. BEKIARI Conseillers Municipaux

lesquels forment la majorité des Membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents représentés :

F. GAGNARD	à	D. LAFON
C. ALVARO	à	M. FAYE
S. CICERONE	à	P. BUCHET
G. MERGY	à	D. BEKIARI

Le Président ayant ouvert la séance, il est procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code précité, à l'élection d'un Secrétaire : T. NAPOLY est désigné pour remplir ces fonctions

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° DEL110609-4 en date du 09/06/2011 portant attribution du marché M.03.11 de « conduite, exploitation, entretien, maintenance, fluides, chauffage et production d'eau chaude sanitaire, traitement d'air et rafraîchissement, électricité et automates de régulation » à la société COFELY GDF SUEZ pour un montant forfaitaire annuel de 92 335 €HT,

Vu la délibération modificative du Conseil Municipal en date du 8/12/2011 ramenant à 59 544 € H.T le montant forfaitaire dudit marché, suite à une erreur manifeste sur la délibération initiale,

Envoyé en préfecture le 15/07/2014

Reçu en préfecture le 15/07/2014

Affiché le **DEL140701 16**

16/07/2014

Vu la délibération du Conseil Municipal n ° DEL131217-13 en date du 17 décembre 2013 portant approbation d'un avenant n ° 1 portant à 61 569.75 € HT le montant forfaitaire dudit marché,

Considérant qu'il convient de réintégrer la crèche G. PERI à l'issue des travaux de réhabilitation,

Considérant le projet d'avenant établi à cet effet,

Vu l'avis de la Commission d'appel d'offres réunie le 10 juin 2014,

Vu le budget,

Vu l'avis de la Commission,

Sur la proposition du Maire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : d'approuver et d'autoriser le Maire à signer l'avenant n° 2 au marché M.03.11 portant le montant forfaitaire annuel de maintenance de 61 569.75 € HT à 63 736.75 € HT.

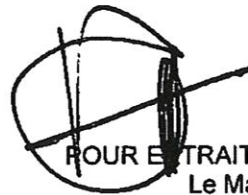
Montant forfaitaire du marché	61 569,75 € HT
Prestations en plus values	2 167,00 € HT
Nouveau montant du marché	63 736,75 € HT

Article 2 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- M. le Préfet des Hauts de Seine,
- M. le Trésorier Municipal.

Article 3 : Notification de la présente à la Société COFELY GDF SUEZ ES.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Et ont signé les membres présents



POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

Laurent VASTEL



Certifié exécutoire

Compte tenu de la réception en Préfecture le : 15/07/2014

Publication (Affichage / Notification) le : 16/07/2014

Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services

9/0
